



MOTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'APVF Mercredi 23 avril 2025

Avenir des relations financières entre État et Collectivités territoriales : les Maires des petites villes demandent une véritable négociation

Le Conseil d'administration de l'APVF réuni mercredi 23 avril 2025 sous la Présidence de Christophe Bouillon tient à faire part de ses **vives inquiétudes concernant l'avenir des relations financières entre l'État et les Collectivités territoriales**, suite aux premières annonces gouvernementales, dans le cadre de la préparation budgétaire 2026.

Le Conseil d'administration de l'APVF tient à rappeler en préalable que le mandat municipal qui s'achève s'est déroulé dans **des conditions extraordinairement difficiles** pour nombre de maires. Ces derniers ont dû faire face dès leur entrée en fonction en 2020 à la crise sanitaire, palliant ici et là les défaillances de l'État, puis à l'envolée des prix de l'énergie suite à la guerre en Ukraine et enfin pour nombre d'entre eux, aux émeutes urbaines de l'été 2023. Ils doivent faire face depuis à la **dégradation de la conjoncture** économique et à **l'aggravation des déficits publics**. En dépit d'une situation de plus en plus difficile, les petites villes et leurs élus ont su faire preuve de résilience.

L'APVF rappelle à ce sujet que l'ensemble des maires des petites villes sont profondément conscients de la situation budgétaire du pays et ne contestent nullement la nécessité de s'atteler au redressement des finances publiques de l'État. Pour autant, l'APVF rappelle **que le poids des collectivités territoriales représente moins de 8% de la dette globale de l'État** et que ces dernières ont été déjà puissamment mises à contribution dans le cadre de la loi de finances 2025 – **bien au-delà des 2,2 milliards d'euros** officiellement présentés comme l'effort demandé aux collectivités territoriales. L'APVF rappelle également que ces chiffres ne prennent nullement en compte ni la non-indexation de la DGF sur l'inflation, ni la forte baisse du Fonds vert, et encore moins la très forte hausse de la cotisation à la CNRACL (1,19 milliard d'euros par an à partir de 2028) et les prélèvements liés aux DILICO, qui impactent près de **800 petites villes à hauteur de 66 millions d'euros**.

Dans ces conditions, alors que la préparation des budgets municipaux 2025 s'est révélée particulièrement difficile dans nombre de collectivités, l'annonce certes non encore officiellement confirmée d'un nouvel effort demandé aux collectivités territoriales qui pourrait être **quatre fois supérieur à celui de l'an dernier** ne peut que susciter de fortes inquiétudes et notre opposition.

Beaucoup de petites villes ont vu en 2025 leur **situation financière se dégrader** et vont être conduites à différer voire à abandonner certains investissements, ce qui ne sera pas sans conséquences sur l'économie locale au moment où la situation de l'emploi se dégrade sensiblement. De même, tout nouvel effort disproportionné aboutirait inéluctablement à une **dégradation du bon fonctionnement de services publics locaux**. La prochaine mandature municipale sera au carrefour des grands défis qui attendent notre pays à l'horizon

2030. Il est totalement inimaginable de tenir les objectifs de transition écologique, comme celui de la transition démographique sans une forte implication des collectivités territoriales qui ne doivent donc pas voir leurs moyens d'action être amputés.

L'APVF rappelle donc avec force que loin d'être une charge, **les collectivités territoriales sont des leviers de croissance pour les territoires**. Au moment où l'économie ralentit et que le risque de récession est très réel pour l'économie française, le moment n'est pas à une nouvelle cure d'austérité pour les collectivités territoriales mais bien de réfléchir aux modalités de politiques permettant de **soutenir l'investissement et l'innovation territoriale pour faire face à l'urgence climatique et permettre la création d'emplois locaux**.

Dans ce contexte l'AVPF entend **participer à la prochaine Conférence financière des Territoires** prévue le 6 mai en posant certaines conditions. Elle souhaite avant toute chose qu'un ordre du jour précis soit envoyé bien en amont de cette réunion et surtout que les conclusions de cette conférence ne soient pas écrites à l'avance par le Gouvernement mais marquent au contraire **le début de nouvelles relations plus apaisées et plus équilibrées entre l'État et les Collectivités territoriales**.

La Conférence des territoires du 6 mai, comme l'ensemble des réunions prévues en amont de la présentation du PLF 2026, devra notamment permettre d'aborder des enjeux essentiels : celui de **l'autonomie fiscale des collectivités territoriales**, mise à mal depuis vingt ans, dans un contexte où la question de l'impôt local ne saurait être un tabou ; et enfin, celui de **la mise en œuvre concrète des mesures de simplification** préconisées notamment dans le rapport Ravignon.

C'est donc avec **un état d'esprit constructif mais vigilant** que l'APVF aborde la période qui s'ouvre. En responsabilité, elle souhaite l'ouverture d'une véritable négociation avec l'État permettant de s'engager dans une politique un redressement de nos finances publiques fondée sur la confiance mutuelle et donc sur le respect des engagements pris.

Première association d'élus à tenir ses assises à Saint-Rémy-de-Provence, les 12 et 13 juin prochains, l'APVF entend à cette occasion débattre de façon constructive avec le Gouvernement et lui faire part de ses propositions.